

Mettre en œuvre le Plan Paysages





Mettre en œuvre le Plan Paysages

Présentation

2

Sous-actions :

4

01 → Engager la mise en œuvre et le pilotage
du Plan Paysages du SCoTAM

4

Calendrier prévisionnel :
le Plan Paysages entre en piste !

6

02 → Mettre en place une stratégie
de communication autour du Plan Paysages

8

Intérêts de l'action

Le Plan Paysages dans sa définition touche désormais à sa fin. Les trois étapes successives de diagnostic, d'objectifs de qualité paysagère et de programme d'actions ont été menées entre juin 2018 et mars 2020.

Le Plan Paysages comprend :

- 1 livret de **Diagnostic et ses annexes + 7 « pastilles animées »**
- 1 livret de **Objectifs de Qualité Paysagère + 1 « pastille animée »**
- 1 livret de **Programme d'Actions + 1 « pastille animée »**
- 1 livret de **références** (recueil d'initiatives, idées, aménagements classé par thématique)
- 1 livret de **compilation des compte-rendus de l'ensemble des rencontres et réunions de cette période.**

Le Syndicat mixte du SCoTAM est désormais responsable de la mise en œuvre des neuf fiches actions décrites précédemment, en collaboration avec les EPCI, les communes et les partenaires impliqués ou non dans la démarche d'élaboration du plan.

La présente fiche vise à impulser la mise en route, donner quelques clés, priorités et méthodes pour amorcer le travail, se forger des habitudes, des réflexes pour intégrer les questions paysagères à chaque étape de transformation des espaces et du territoire.

Dans cette fiche, vous trouverez des propositions, des suggestions, des idées induites par les ressentis, les intuitions de l'équipe d'études et du comité de suivi. Cette fiche se veut être un cadre qui prendra de la valeur, de l'épaisseur, de la cohérence si et seulement si celui-ci est bousculé, questionné, ajusté !

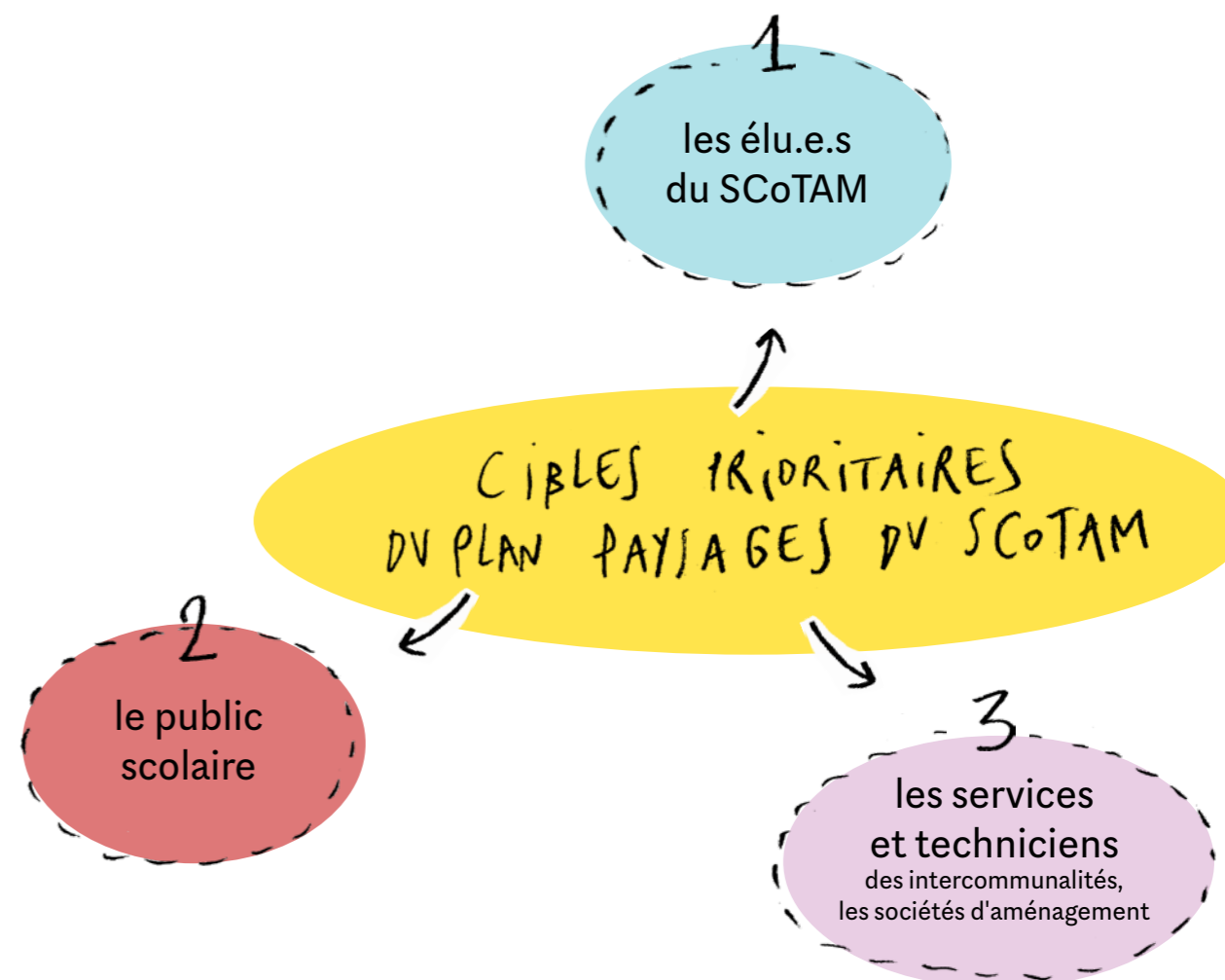
Rappel du contexte

Le Syndicat mixte du SCoTAM est responsable de l'élaboration du SCoT de l'Agglomération Messine et de son suivi. Il joue un rôle essentiel :

- de conduite d'études stratégiques d'ampleur à l'échelle des 225 communes et des 7 EPCI mais également sur des échelles plus resserrées de ce périmètre,
- d'animation du territoire (événements publics, conférences, publications, enquêtes, etc.),
- de mise en relation d'acteurs, d'élu.e.s, de communes, d'EPCI, de partenaires,
- dans l'identification de porteurs de projets et l'accompagnement.

Le Syndicat mixte du SCoTAM est ainsi en mesure de contracter des partenariats en vue d'accompagner des collectivités intercommunales ou communales dans la réalisation de projets.

Avec ce Plan Paysages, le rôle du Syndicat mixte du SCoTAM est conforté vers l'accompagnement des collectivités dans la prise en compte du Paysage dans les politiques publiques d'aménagement ainsi que dans la formation des élu.e.s et des générations futures sur l'ensemble des thématiques concernant le Paysage.



Engager la mise en œuvre et le pilotage du Plan Paysages du SCoTAM

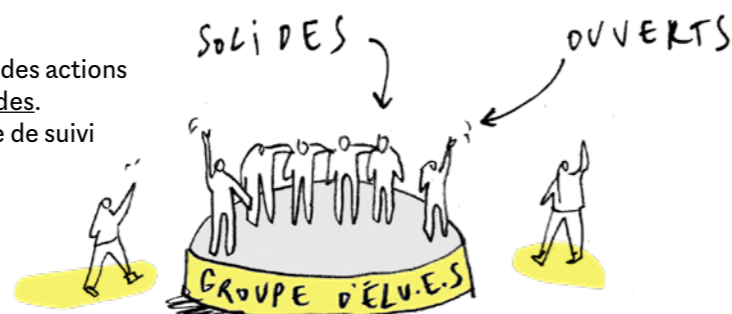
Sous-action 01

MÉTHODE

• Définir un mode et une méthode de gouvernance, de suivi avec les élu.e.s

L'équipe du SCoTAM propose d'appuyer la mise en œuvre des actions grâce à la formation d'un groupe d'élus.e.s **ouverts et solides**.

Le groupe n'est pas une instance formelle, il est un groupe de suivi composé d'élus.e.s moteurs.



FONCTIONNEMENT

- Un groupe qui se réunit régulièrement ; rédaction, mise en ligne et diffusion large des compte-rendus.
- Un groupe ouvert, des invitations ciblées possibles (partenaires, représentants professionnels, associations, financeurs et porteurs de projets, etc.) au gré des besoins identifiés par le Syndicat mixte.
- L'animation des rencontres de ce groupe, le programme (thématiques, ordres du jour) et la logistique sont pris en charge par l'équipe du Syndicat mixte.
- L'inscription à ce groupe sera possible après les élections de 2020. Première rencontre fin 2020.

MISSIONS

- Établissement du programme de mise en œuvre des actions du Plan Paysages pour l'année suivante.
- Consultation de partenaires sur des actions le nécessitant.
- Relecture / élaboration de cahiers des charges de missions d'études ou d'animation / accompagnement.
- Définition / cadrage / consultation dans le cadre d'organisation d'événements spécifiques.
- Participation à la réalisation des actions du Plan Paysages.
- Réalisation d'un bilan annuel des actions effectuées.

• Cibler des actions prioritaires pour les 2/3 ans à venir.

Les 9 fiches actions établissent des méthodes pour chaque sous-action décrite ainsi que des sites qui ont été cités en tant qu'exemple ou en tant que site qui interpelle, sur lequel les participant.e.s souhaitent une transformation. Ces sites références (détaillés succinctement) sont des portes d'entrée pour une mise en œuvre de l'action.

Page suivante, un calendrier prévisionnel propose déjà la mise en œuvre de certaines actions. Les grandes étapes seront validées par les instances du Syndicat mixte (Bureau et/ou Comité syndical).

Le groupe de suivi et le syndicat mixte pourront faire appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour prendre en charge la rédaction de mise en œuvre des actions, la sollicitation des collectivités et acteurs / partenaires, la formulation et présentation de ces propositions, la recherche de subventions ou de porteurs financiers de projets.

Pour chaque action, seront décrits les points suivants :

- Objectifs de l'action et moyens nécessaires pour la mise en œuvre
- Gouvernance / responsabilités dans la mise en œuvre de l'action
- Étapes, méthodes, calendrier prévisionnel de mise en place
- Modes d'évaluation

• Organiser des appels à projets par thématique pour mettre en place des missions de maîtrise d'œuvre, des opérations collectives de mobilisation de foncier, des démarches participatives que le SCoTAM pourra accompagner / révéler / diffuser.

Pour impliquer les communes dans leur diversité, l'appel à candidatures est un moyen adapté. Cette forme de sollicitation permet de fédérer des communes qui ne travaillent habituellement pas ensemble autour d'un sujet et de mutualiser l'investissement (missions d'études sur des sites groupés avec déclinaisons opérationnelles par site par exemple, chantiers organisés par une même équipe...).

Les sujets possibles sont multiples :

- Transformer les cours d'école en espace où le vivant a toute sa place
- Réhabiliter les bâtiments en cœur de village
- Accueillir des agriculteurs dans la commune pour réinvestir les friches
- Aménager les bords d'une rivière comme lieu de détente et d'accueil de biodiversité
- Aménager un point de vue à proximité du village
- Créer un quartier ou un ensemble de logements en périphérie urbaine ou dans un village
- Réduire l'emprise de la voiture sur un espace public

• Quelques consignes

- Des appels à candidature réguliers (1 par an, 1 tous les 2 ans, 1 tous les 3 ans, suivant leur envergure).
- Rédaction d'un cahier des charges par le Syndicat mixte et le groupe de suivi du Plan Paysages.
- Candidature sous forme de dossier léger et succinct.
- Choix des lauréats par le groupe de suivi et le Syndicat mixte.
- Accompagnement des lauréats dans la mise en place des projets par des bureaux d'études en fonction des besoins, sous forme de missions mutualisées entre plusieurs communes.

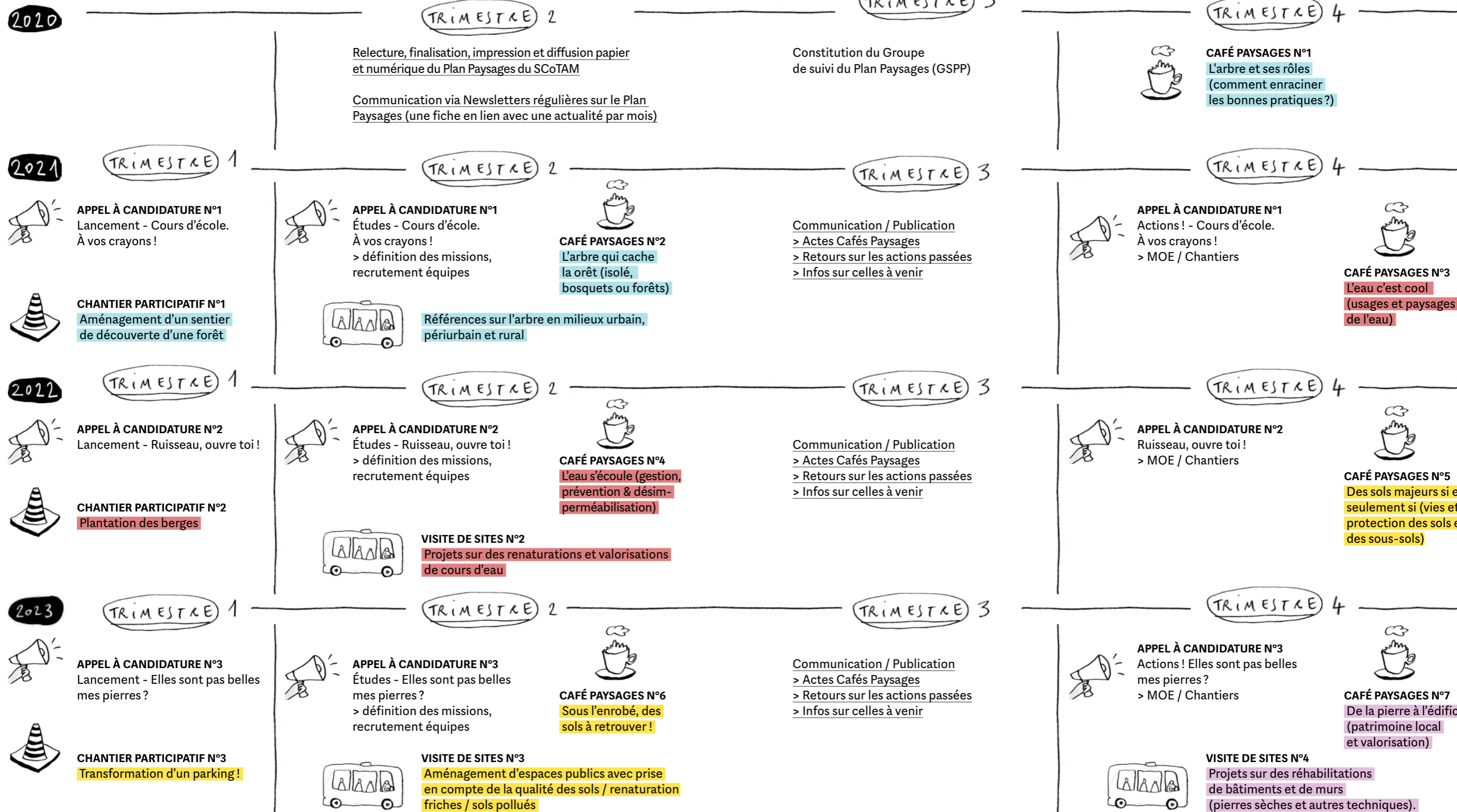
• Faire intervenir des étudiants paysagistes / architectes

Organiser avec le PNR Lorraine l'intervention d'étudiants paysagistes concepteurs et/ou d'architectes autour de la notion de belvédère par exemple. À l'image de ce qui avait été organisé en 2018 sur le territoire de Mad&Moselle avec des étudiants de l'ENSP de Versailles sur Gorze et Vandelainville.



Calendrier prévisionnel : le Plan Paysages entre en piste !

Importance de caler les différents rendez-vous aux moments les plus opportuns du calendrier :
 → café paysages : à toutes les saisons
 → chantiers : fin d'hiver
 → voyages et visites : printemps/été
 → études complémentaires : en fonction des besoins



Mettre en place une stratégie de communication autour du Plan Paysages

Sous-action 02

MÉTHODE

• Faire connaître le contenu du Plan Paysages

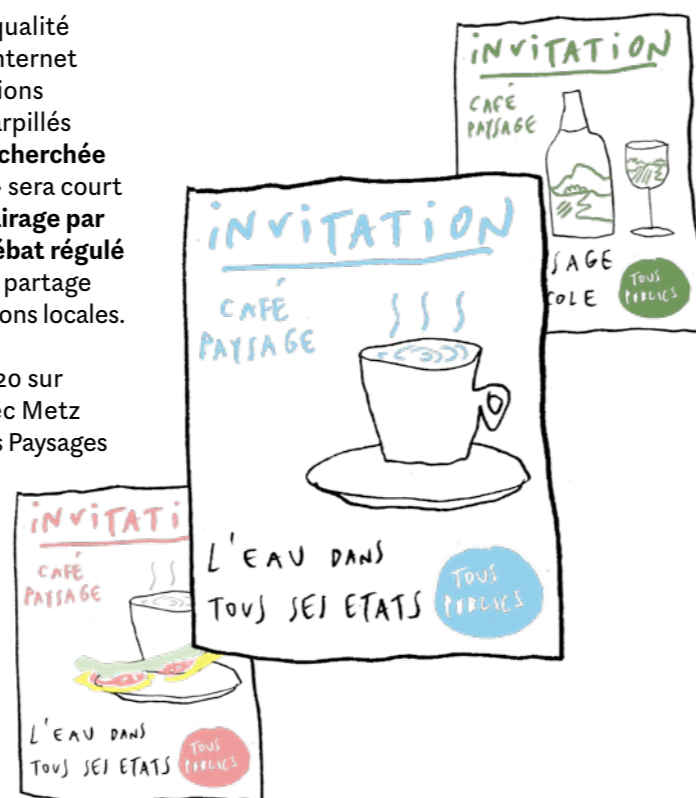
→ **Organiser la diffusion des documents imprimés et numériques du Plan Paysages du SCoTAM.** Les livrables du Plan Paysages doivent être largement diffusés sous leurs formes papier et numérique auprès de chaque intercommunalité, de chaque commune, des partenaires, d'ici juin 2020. Renouveler cette diffusion régulièrement via la diffusion des nouvelles et des avancements de la mise en œuvre du Plan Paysages, via la mise en lumière sur une fiche tous les trois mois par exemple (newsletter).

→ **Organiser la diffusion vivante du contenu du Plan Paysages** Événements, conférences, tables rondes, visites guidées selon des thématiques (nocturnes, industrielles, architecturales, paysages de forêt... ou des secteurs...) selon un rythme régulier, à destination du grand public, des habitants, des actifs, des élu.e.s. **L'idée est de mettre en place des rencontres ouvertes à toutes et à tous, régulières, dans un lieu public, sur une question paysagère.** La proposition est faite d'organiser des « Cafés Paysages » chaque premier jeudi du mois dans un café / restaurant sur Metz et sa périphérie (choix de la centralité pour faciliter l'accès). Quand le rythme et la fréquentation seront éprouvés, les « Cafés Paysages » pourront être organisés dans d'autres villes/villages sur le territoire.

Ces événements pourront être filmés avec le souci d'une qualité pour un montage économe et une diffusion aisée via le site internet du SCoTAM. Ces vidéos constitueront la mémoire des réflexions et des échanges et permettront de fédérer les intéressés éparpillés sur tout le territoire. **La convivialité est particulièrement recherchée lors de ces événements.** Le format de ces « Cafés Paysages » sera court et répété. **Ils comprendront un temps d'intervention, d'éclairage par un expert ou grand témoin sur la thématique puis par un débat régulé par un animateur.** Leur durée sera de 2h, suivi d'un temps de partage autour d'un verre et d'un encas, façon de valoriser les productions locales.

Le premier « Café Paysage » aura lieu courant novembre 2020 sur la thématique de l'arbre et sera conjointement organisé avec Metz Métropole pour opérer un croisement des démarches de Plans Paysages (programme en cours d'élaboration).

DIFFUSION GÉNÉRALISÉE
DU PLAN PAYSAGES



• Mettre en place un cycle de formations sur le Paysage auprès des élu.e.s.

L'objectif visé est de former les élu.e.s à la démarche paysagère et à l'utilisation de l'outil Plan Paysages ; cette formation pourrait avoir lieu une fois par an et permettrait d'accueillir les nouveaux élu.e.s et de former au long cours leurs collègues.

→ Déléguer la mission de formation à des paysagistes concepteurs.

→ Créer une formation de deux jours (dans le cadre des formations auprès des élu.e.s / en partenariat avec l'association des maires). Cette mission aura pour objectifs :

- La prise de connaissance du Plan Paysages + c'est quoi une démarche paysagère ?
- Des apports théoriques et partages d'expériences
- Des visites de sites / initiatives locales ou non !
- Une bibliothèque de références + supports de formation (fiches synthétiques sur la thématique, visites de sites, d'initiatives, de processus de transformation d'espaces, d'aménagement, compilation de références, vidéos, etc.)



FORMATION DES ÉLU.E.S
(FAUT SE MOUILLER DANS LA VIE !)



Plan Paysages SCoTAM
→ Programme d'actions
Avril 2020

Équipe d'études : Omnibus (mandataire),
François Roumet, Monono, Alphaville.

Toutes les photographies, illustrations
et cartes ont été produites par l'équipe d'études,
sauf mentions contraires.

Conception graphique : Nouvelle étiquette



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe investit
dans les zones rurales

